

Communiqué de la section CGT Protelco du 17/12/2024

Bonjour à toutes et tous,

Nous remercions tous les salariés qui ont participé à l'enquête menée afin de recueillir vos ressentis pour faire suite à l'arrêt du télétravail.

Malgré des pressions exercées par certains RS, comme quoi nous étions là que pour semer la pagaille et non trouver des solutions, nous allons démontrer par nos demandes et par nos actions futures qu'ils ont tort.

Cette volonté de certains responsables de toujours vouloir dénigrer et stigmatiser le syndicat CGT de Protelco afin de semer le doute auprès des salariés, pour preuve les nombreuses remontées qu'il y a eu l'an dernier lors des élections comme quoi il n'existe pas de syndicat à Protelco.

Le retour principal que nous constatons de cette enquête démontre que le problème numéro un est bien **le pouvoir d'achat**.

L'arrêt du télétravail vient amplifier cette situation, la réaction de la direction et de l'encadrement pour pallier cet arrêt brutal a pour conséquence de déstabiliser totalement les équipes.

- En mettant en place l'organisation du weekend avant le CSE avec des process totalement illégaux, car non présentée en réunion CSE, et surtout au détriment de la vie personnelle des salariés.
- En leur infligeant des procédures dignes d'animaux dans des cages avec des caméras les scrutant en permanence car seul dans un espace fermé !

Mais on vous rassure on leur dit que c'est pour leur sécurité !

Bien sûr, les personnes qui sont censées surveiller la vidéo des caméras doivent le faire en plus de leur charge de travail habituelle !

Nous en arrivons à nous poser la question :

Quel est le réel but de ces responsables ?

Sont-ils devenus des irresponsables ? Le discours officiel de la direction qui nous est donné est que ces procédures d'urgence sont sur la base du volontariat et ne sont pas obligatoires. Cela ne retire en rien le fait qu'une personne seule qui n'est pas visible de l'extérieur, et où aucun passage de salarié permettent de les voir ne respectent pas la réglementation sur les travailleurs isolés.

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications.



Section CGT Protelco

8, rue la ville l'évêque 75008 Paris

Les DS : Sylvie : 06 15 08 28 63, Stéphane : 06 07 16 53 57, Romain 06 84 34 79 47

Site : www.cgt-protelco.fr Mail : ds@cgt-protelco.fr



Le CSE ordinaire étant prévu le 18 décembre, nous attendons cette date pour avoir la réponse à notre dernier communiqué, nous espérons que la direction va nous exposer les mesures qui vont être prises concrètement à la suite de la fin du télétravail, et solutionner les nombreuses problématiques rencontrées, sans que ça se fasse au détriment des salariés et de leurs vies personnelles.

N'avaient-ils pas prévu les conséquences de l'arrêt brutal ?

Alors que l'annonce nous a été faite le 28 novembre !

Nous rappelons que le CSE n'est pas un organe de négociation, il n'a aucun pouvoir de revendication ou de s'opposer à des décisions unilatérales de l'employeur. Il n'a qu'un avis consultatif.

C'est pourquoi la CGT Protelco maintient la demande d'ouvrir des négociations à la suite de l'arrêt du télétravail et de ses conséquences !

Comme nous souhaitons connaître les solutions proposées par la direction et de juger leur pertinence, nous déposerons nos revendications, au plus tard vendredi de cette semaine.

Voici nos premières revendications construites grâce à vous :

- Mise en place d'une prime de déplacement mensuel, à destination de tous les salariés équivalents à 70% du Pass Navigo dès le salaire de janvier ;
- Prise en charge de 100% du coût de stationnement devenu un enfer dans les centres-villes, ceci immédiatement ;
- Retour du télétravail, par le biais d'un accord collectif négocier au plus tard au premier semestre 2025 ;
- Mise en place de la semaine de 35H00 sur 4 jours pour les salariés qui en feront la demande, libérant une journée dans la semaine, au plus tard lors de la prochaine négociation temps de travail ;
- Mettre fin à l'obligation du travail les week-ends et les jours fériés ! Et ce sans délai ;
- Mettre en place des équipes de week-end et jour férié sur la base d'un véritable volontariat des salariés, au plus tard lors de la prochaine négociation temps de travail ;
- Application du droit sur la sécurité des travailleurs isolés, ceci immédiatement sous peine de demande de constatation par les autorités compétentes du non-respect de la législation ;

Si nous ne sommes pas entendus d'ici la fin de première semaine de janvier 2025

Nous envisagerons nous aussi de passer à l'étape supérieure avec vous !

Fraternellement,

La section syndicale CGT PROTELCO

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications.



Section CGT Protelco

8, rue la ville l'évêque 75008 Paris

Les DS : Sylvie : 06 15 08 28 63, Stéphane : 06 07 16 53 57, Romain 06 84 34 79 47

Site : www.cgt-protelco.fr Mail : ds@cgt-protelco.fr

